

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

séance du 28 septembre 2009

1 La poste – retrait du projet de loi postale 2009, pour un débat public et une consultation citoyenne

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, . MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme CAPON

M. CABARET

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Mme PORAS

Pouvoir à : M. GRIMBERT

M. RIFI-SAIDI,

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Mme. BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

39

39

33



■ **Rapport de présentation**

Monsieur Roland SZPIRKO, conseiller municipal, expose

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Les missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Le gouvernement et la direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale, mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes dès le 1^{er} janvier 2011.

Ce service public est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduit par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent.

En Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Le service postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Sur le retrait de ce service public, la population a son mot à dire dans le cadre d'un débat public.

Une consultation nationale de la population est organisée à compter du 28 septembre et jusqu'au samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du comité national contre la privatisation de La Poste, pour l'ouverture d'un débat public.

Il vous est proposé de demander le retrait du projet de loi postale 2009 et d'organiser une consultation citoyenne du 28 septembre au 3 octobre pour affirmer ce refus.

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire:**

Votants : 39

Pour : 30

Contre : 4

Abstention : 5

■ **Décide à la majorité :**

Article 1er:

de demander le retrait du projet de loi postale 2009.

Article 2 :

de s'engager à organiser la consultation citoyenne à compter du 28 septembre 2009 et jusqu'au du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste à en garantir le bon déroulement, et en assurer l'information auprès des administrés de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

0 2 OCT. 2009

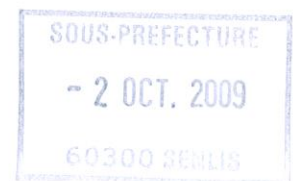
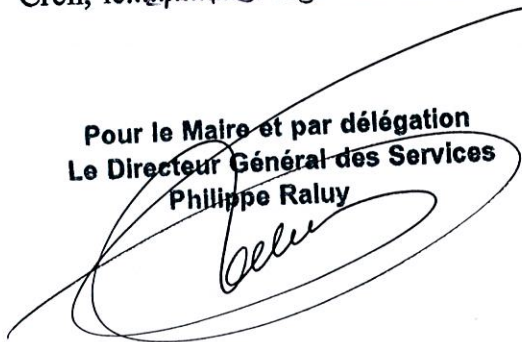
Affiché le :

0 2 OCT. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

**Certifié exécutoire le présent document
Creil, le... 21/10/09. Signature Le Maire.**

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE